

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>



Paris, le 7 mars 2024

CSE à la PJJ Revalorisation du corps.

Dans un tract du 23 janvier dernier, nous avons refait l'historique du corps des CSE pour mieux comprendre les enjeux d'aujourd'hui en termes de revalorisation indiciaire. En AG des personnels avec de nombreux.ses professionnel.les appartenant au corps des CSE, nous avons collectivement acté que cette situation de déclassement était simplement inacceptable.

Nous avons donc validé le principe d'une pétition nationale en vue d'une audience spécifique avec la DPJJ pour réclamer l'ouverture d'une négociation pour que ce corps soit revalorisé sur le plan indiciaire et indemnitaire. Car, rappelons que le corps de CSE étant un corps à grade unique, les éducateur.trices CSE ne bénéficient pas de modulation de l'IFSE que perçoivent les éducateur.trice.s lorsque ils et elle changent de grade (+1300€ par an). En 2023, le socle de référence du CIA versé au CSE a été inférieur de 174€ au socle de référence des éducateur.trice.s principaux.ales et 88€ pour les éducateur.trice.s du 1^{er} grade, cette situation est complètement anormale. Si nous continuons de dénoncer ce régime indemnitaire basé sur la division et la mise en concurrence des personnels que le gouvernement entend renforcer, nous exigeons dans un premier temps, la mise en place d'un socle de référence unique, et à court terme l'intégration des primes dans le salaire !

Sur la base de ces chiffres il est aisé de voir que le corps des CSE est frappé de plein fouet par une véritable régression salariale.

Le SNPES-PJJ/FSU revendique que la grille indiciaire des CSE soit alignée sur celle du 1^{er} grade des cadres éducatifs soit à l'indice terminal 663 au lieu de 643 aujourd'hui. Lors de notre audience avec la DPJJ du 16 janvier 2024 nous avons déjà posé comme exigence qu'un travail statutaire se tienne au plus vite sur cette question. Nous attendons désormais les propositions de dates de la DPJJ.

Nom :	Prénom :	Lieu d'affectation :	Corps :	Signature :

